COOPÉRATION INTERPROFESSIONNELLE

Déclaration commune

de coopération et de complémentarité

SAGES-FEMMES & GYNECOLOGUES

au service de la santé des femmes

17 novembre 2026

Préambule

La présente déclaration commune s'inscrit dans le prolongement d'une conférence de coopération interprofessionnelle réunissant, le 30 juin 2026, des représentants des gynécologues et des sages-femmes, sous la modération du Professeur Frédéric Bizard.

Elle formalise les principes de méthode et les engagements réciproques dégagés à l'issue de cette rencontre, dans la perspective d'une définition partagée, progressive et fondée sur les données de la science, des parcours de soins gynécologiques des femmes.

Note méthodologique
Cette déclaration commune est un texte de méthode et d'engagement mutuel entre deux professions.

Elle ne constitue ni un protocole clinique, ni une définition arrêtée des périmètres de compétences respectifs : ceux-ci demeurent régis par les textes réglementaires en vigueur et par les travaux à venir, en particulier la gradation des soins gynécologiques dont la validation est proposée à la Haute Autorité de Santé (principe 3).

Les signataires s'expriment et s'engagent principalement à titre strictement personnel : leur signature n'engage ni leur établissement, ni les organisations auxquelles ils appartiennent ou qu'ils représentent par ailleurs.

I. FONDEMENTS PARTAGÉS

Principe 1

Placer l'intérêt des femmes au cœur de l'organisation des soins

Les sages-femmes et les gynécologues reconnaissent que l'organisation des parcours de soins doit être guidée avant tout par les besoins des femmes, la qualité et la sécurité des prises en charge, l'accès rapide aux soins et la continuité du suivi.

Principe 2

Reconnaître la complémentarité des professions

Les sages-femmes et les gynécologues, deux professions médicales, affirment leur complémentarité : elles exercent des missions différentes, fondées sur des compétences spécifiques, au sein d'un même parcours de santé des femmes.

II. ORGANISATION DES PARCOURS DE SOINS

Principe 3

Construire une gradation partagée des soins gynécologiques

Les deux professions s'accordent pour concevoir une gradation nationale de la prise en charge gynécologique, élaborée conjointement par leurs sociétés savantes, leur CNP, et validée par la Haute Autorité de Santé. Cette gradation distinguera les situations relevant du premier recours, du recours spécialisé et (éventuellement) de la sur-spécialisation, en précisant les critères d'orientation entre les différents niveaux.

Principe 4

Organiser le premier recours autour d'une responsabilité partagée

Les deux professions reconnaissent que le suivi gynécologique de prévention et de premier recours peut être assuré par les sages-femmes, les médecins généralistes et les gynécologues, dans le respect des compétences définies par les textes et de la liberté de choix des femmes, avec une orientation rapide vers le gynécologue dès qu'une situation pathologique, complexe ou à risque est identifiée.

Principe 5

Garantir des parcours coordonnés et fluides

Les deux professions s'engagent à renforcer les outils de coordination entre acteurs de ville et entre la ville et l'hôpital, notamment au travers du dossier médical partagé, de conventions de coopération et de réseaux territoriaux associant l'ensemble des professionnels concernés, afin d'assurer la continuité des parcours.

Principe 6

Développer les coopérations au sein d'équipes pluriprofessionnelles

Les deux professions soutiennent le développement d'organisations reposant sur des équipes pluriprofessionnelles, permettant aux sages-femmes de contribuer, dans un cadre défini et coordonné, au suivi de certaines situations nécessitant une prise en charge spécialisée, en coordination avec les médecins spécialistes lorsque cela est requis. Dans ces prises en charge conjointes, chaque professionnel conserve l'entière responsabilité des actes relevant de son champ de compétences.

III. ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Principe 7

Promouvoir une communication responsable et un respect mutuel

Les deux professions s'engagent à promouvoir une communication publique fidèle aux compétences reconnues de chacune, respectueuse des autres professionnels et de nature à renforcer la confiance des patientes plutôt qu'à nourrir les oppositions professionnelles.

Principe 8

Reconnaître la valeur de chaque profession et favoriser des conditions d'exercice attractives

Les deux professions reconnaissent la qualité de leur formation respective, leur contribution indispensable à la santé des femmes et la nécessité de promouvoir des conditions d'exercice permettant d'attirer et de fidéliser les professionnels, notamment à l'hôpital et dans les territoires les plus fragiles.

IV. GOUVERNANCE DU DIALOGUE ET DE SON ÉVOLUTION

Principe 9

Faire évoluer les organisations sur la base des connaissances scientifiques

Les évolutions des pratiques professionnelles, des compétences et des organisations devront reposer sur les données de la science, l'évaluation par les sociétés savantes et les CNP, les recommandations de la Haute Autorité de Santé et l'observation des besoins de santé de la population.

Principe 10

Instaurer un dialogue permanent entre les professions

Les deux professions conviennent de poursuivre un dialogue régulier afin d'anticiper les évolutions de la santé des femmes, d'identifier les difficultés de terrain, d'évaluer les collaborations mises en œuvre et d'adapter collectivement les parcours de soins, dans un climat de confiance et de respect réciproque.

Signataires

Fait à Paris, le 16 novembre 2026

POUR LES SAGES-FEMMES

Willy Belhassen
Sage-femme échographiste
Vice-Président de l'ONSSF

Caroline Combot
Sage-femme
Présidente de l'ONSSF

Sophie Escobar
Sage-femme échographiste
Présidente du CNP Maïeutique

Julie Gaillard
Sage-femme enseignante
Directrice de structure de formation en maïeutique

Nathalie Medrano
Sage-femme
Présidente de l'ANSFC

Sabine Paysant
Sage-femme
Présidente sortante du CNP Maïeutique

Laure Senemaud Herrera-Carriquiry
Sage-femme
Présidente de l'APSF

POUR LES GYNECOLOGUES

Bertrand de Rochambeau
Gynécologue-obstétricien
Libéral

Géraldine Giraudet
Gynécologue-obstétricien, MD, PhD

René Frydman
Gynécologue-obstétricien
Professeur émérite des universités

Jacky Nizard
Gynécologue-obstétricien
Professeur à Sorbonne Université
Chef de service de gynécologie-obstétrique, hôpital Pitié-Salpêtrière (APHP)

Pr Frédéric Bizard
Modérateur de la conférence de coopération interprofessionnelle